



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES externe et CAFEP-CAPES

Section : documentation

Rapport de jury présenté par :

Gildas Dimier, secrétaire général du jury

Bénédicte Favron, secrétaire générale du jury

Philippe Marcerou, président du jury

Bérengère Stassin, vice-présidente du jury

Dominique Terrien, vice-président du jury

Pour la quatrième année, en 2025, la session du CAPES externe de documentation, couplée au CAFEP externe de documentation, a été régie par l'arrêté du 25 janvier 2021¹. Le présent rapport de jury reprend de nombreuses remarques formulées lors des exercices précédents.

Le directoire du concours était composé de cinq membres : Mme Bénédicte Favron, professeure documentaliste au lycée privé Sainte-Ursule à Tours, secrétaire générale, M. Gildas Dimier, professeur documentaliste au lycée Bellevue à Saintes, secrétaire général, M. Philippe Marcerou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président, Mme Bérengère Stassin, maîtresse de conférences à l'université de Lorraine, vice-présidente, M. Dominique Terrien, directeur académique des services de l'Éducation nationale du département du Puy-de-Dôme, vice-président.

Le jury était composé de 73 membres, venus d'une pluralité d'horizons professionnels et de la quasi-totalité des académies : professeurs documentalistes pour les deux tiers, mais aussi inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, professeurs des universités, maîtres de conférences, inspecteurs pédagogiques régionaux, professeurs agrégés, personnels de direction, attachés d'administration, etc. En plus des 73 membres du jury au sens strict, trois personnes relevant de la filière administrative ont été sollicitées pour les oraux.

Le jury a reçu l'appui de la sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement (département DGRH D2-3) de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, mais aussi, lors des épreuves d'admission, des services du rectorat de l'académie de Reims et du lycée Libergier à Reims. Un remerciement collectif va aux équipes et à leurs responsables, et, cette année, tout particulièrement au personnel du lycée Libergier sous la direction de son proviseur, M. Christian van der Stee, et de la proviseure-adjointe, Mme Fanny Duc, sur qui la charge de l'organisation matérielle des oraux du concours a reposé.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Partie 1 : Informations générales sur le concours | 4 |
| 1. Le jury et ses attendus | 4 |
| 1.1 Composition du jury | 4 |
| 1.2 Un recrutement de cadres, responsables d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative | 5 |
| 2. Statistiques du concours..... | 5 |
| Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours..... | 6 |
| 1. Remarques générales sur les deux épreuves | 6 |
| 2. Épreuve disciplinaire..... | 7 |
| 2.1 Les attendus généraux | 8 |
| 2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2025..... | 9 |
| 3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2025 | 13 |
| 3.1 Remarques générales | 14 |
| 3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2025 | 17 |
| Partie 3 : Les épreuves d'admission | 23 |
| 1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves..... | 23 |
| 2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon..... | 24 |
| 2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve..... | 24 |
| 2.2. Remarques générales sur l'épreuve de leçon..... | 24 |
| 2.3. Modalités pratiques..... | 25 |
| 2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat..... | 25 |
| 2.3.2. Le temps d'interrogation | 25 |
| 2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats..... | 26 |
| 2.4.1. Remarques générales | 26 |
| 2.4.2. Pendant les deux heures de préparation | 27 |
| 2.4.3. L'exposé de l'épreuve 1 | 27 |
| 2.4.4. L'entretien de l'épreuve 1 | 29 |
| 2.5. Exemple de traitement d'un sujet | 30 |

| | |
|--|----|
| 2.6. Quelques sujets donnés en 2025..... | 34 |
| 3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien | 34 |
| 3.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve..... | 34 |
| 3.2. Bilan et conseils aux candidats | 36 |
| 3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats..... | 37 |
| 3.3.1. Quelques sujets de mise en situation numéro 1 | 37 |
| 3.3.2. Quelques exemples de sujets de mise en situation numéro 2 | 38 |

Partie 1 : Informations générales sur le concours

1. Le jury et ses attendus

1.1 Composition du jury

La composition du jury fait l'objet d'un arrêté².

Pour la session 2025, le jury était composé de 78 membres (40 femmes, 38 hommes) dont 49 professeurs documentalistes (soit 15 professeurs documentalistes de plus qu'en 2024), auxquels s'ajoutent trois personnes relevant de la filière administrative, sollicitées spécifiquement pour les oraux. La plupart des académies étaient représentées. Comme les années précédentes, les membres du jury autres que les professeurs documentalistes relèvent de divers corps de catégorie A de la fonction publique : inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, proviseurs et principaux, attachés d'administration, enseignants relevant des établissements privés sous contrat, cadres de collectivités territoriales ou d'autres ministères, maîtres de conférences et professeurs des universités.

Tableau n°1 : composition par corps d'origine du jury

| | |
|---|----|
| Professeurs certifiés | 50 |
| Professeurs des universités | 1 |
| Maîtres de conférences | 5 |
| Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche | 2 |
| Inspecteurs pédagogiques régionaux | 7 |
| Personnels de direction | 7 |
| Professeur agrégé | 1 |

² Arrêté du 11 février 2025.

| | |
|---|-----------|
| Personnes à compétences particulières (maîtres de conférences en université privée, ingénieurs d'études, conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques etc.) | 5 |
| TOTAL DES MEMBRES DU JURY | 78 |
| Personnels administratifs sollicités pour l'oral | 3 |

Source : jury, 2025

En 2025, le déroulé des épreuves a été identique à celui de la session 2024. Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs de profils différents. Les commissions d'oral, composées de trois personnes, respectent le principe de parité ; un professeur documentaliste est présent dans chaque commission.

1.2 Un recrutement de cadres, responsables d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative

Le concours du CAPES externe de documentation doit permettre le recrutement de cadres pédagogiques capables, dès la rentrée suivant leur réussite au concours, d'exercer leur métier.

Aussi, les candidats doivent démontrer leurs capacités de réflexion, d'argumentation et d'expression. La concision, la capacité à problématiser des sujets sont des qualités nécessaires à leur exercice professionnel. En outre, ils doivent faire la preuve qu'ils ont acquis les savoirs académiques nécessaires (sciences de l'information et de la communication et sciences connexes) et qu'ils ont une bonne compréhension des enjeux éducatifs, tout comme des règles de l'éthique et de la déontologie professionnelles.

Bien qu'il s'agisse d'un concours externe, il est nécessaire que les candidats aient une bonne connaissance des textes de référence (référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017, etc.), mais surtout qu'ils en aient à la fois une vision pratique, acquise lors de stages par exemple, et une représentation réaliste. À regret, le jury constate que de nombreux candidats n'ont qu'une idée imprécise des conditions de leur futur métier et n'ont pas fait l'effort nécessaire de se renseigner suffisamment sur celui-ci.

2. Statistiques du concours

Tableau n°2 : nombre et moyennes des candidats

| | CAPES | CAFEP |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Nombre de candidats inscrits | 2025 : 935 2024 : 877 | 2025 : 185 2024 : 178 |
| ADMISSIBILITE | | |
| Nombre de candidats présents | 2025 : 432 2024 : 396 | 2025 : 89 2024 : 75 |

| | | |
|---|--------------------------------------|----------------------------------|
| Nombre de postes | 2025 : 127 2024 : 122 | 2025 : 15 2024 : 14 |
| Nombre d'admissibles | 2025 : 204 2024 : 198 | 2025 : 28 2024 : 27 |
| Moyenne du dernier admissible | 2025 : 9,5 2024 : 9,25 | 2025 : 9,5 2024 : 9,25 |
| ADMISSION | | |
| Nombre de candidats présents | 2025 : 192 2024 : 180 | 2025 : 26 2024 : 26 |
| Nombre des admis | 2025 : 127 2024 : 122 | 2025 : 15 2024 : 14 |
| Moyenne générale sur 20 du dernier admis | 2025 : 10,36 2024 : 9,4/20 | 2025 : 13,13 2024 : 11 |

Source : jury, 2025

En 2025, à l'issue des épreuves écrites, la barre d'admissibilité a été placée à 9,5 points / 20 aux deux concours. Cette barre d'admissibilité élevée n'a pas produit le même effet paradoxal que l'an passé : en effet, les résultats de l'admission sont largement supérieurs à ceux de 2024 (+1,1 point au CAPES et +2,6 points au CAFEP).

La proportion entre inscrits, présents, admissibles et admis reste comparable à celle constatée l'an passé : pour neuf inscrits, on compte quatre présents, deux admissibles et un admis. Le concours du CAPES externe de documentation est et reste un concours sélectif et le jury ne peut que se féliciter du maintien à un niveau élevé des barres d'admissibilité et d'admission, ce qui est un signe que les préparations dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation sont de qualité.

Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours

1. Remarques générales sur les deux épreuves

Chaque épreuve doit conduire le candidat à rédiger des écrits structurés. Ces écrits témoignent de la maîtrise de la langue française par le candidat. Les copies peuvent être pénalisées en raison d'une orthographe ou d'une syntaxe fautive (jusqu'à deux points) voire éliminées, notamment si l'orthographe ou la syntaxe compromettent la compréhension du propos. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation et renvoie les candidats au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (compétence commune : « Maîtriser la langue française à des fins de communication »). La copie doit être écrite lisiblement et entièrement rédigée. Chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier le propos. Si, dans l'une des épreuves, le candidat choisit de produire un tableau ou un schéma, il ne peut s'agir que

d'un support qui ne le dispense pas d'une formulation explicite de son contenu et d'une présentation du document. L'utilisation d'un vocabulaire précis et varié, tout comme le registre de langue employé sont examinés attentivement par le jury : il convient d'éviter des expressions familières ou triviales, particulièrement à l'oral, ou, à l'écrit, les abréviations non explicitées. Le jury rappelle en outre que l'utilisation de sigles répond à une règle et qu'il faut développer chaque sigle à la première utilisation, à l'exception des acronymes d'autorité tel que le CNRS.

Tableau n°2 : résultats d'ensemble aux deux épreuves d'admission (2025)

| 2025 | Épreuve disciplinaire | Épreuve disciplinaire appliquée |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Moyenne générale | 9,06 | 9,13 |
| Ecart type | 4,58 | 4,37 |
| Médiane | 8,60 | 8,90 |

Source : jury, 2025

Le jury relève que seulement 20% des candidats présents aux épreuves écrites ont été éliminés (26% en 2024) en raison d'une note strictement inférieure à 5/20 à l'une des deux épreuves.

Comme l'an passé, le jury a fait le choix d'harmoniser les barres d'admissibilité des deux concours du CAPES et du CAFEP : les candidats non-éliminés dont la note moyenne était égale à 9,5/20 (38 points avec les coefficients) ont été déclarés admissibles, soit 232 candidats, 204 au CAPES et 28 au CAFEP.

2. Épreuve disciplinaire

L'épreuve disciplinaire vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires en sciences de l'information et de la communication du candidat. À partir d'un ou plusieurs extraits de texte(s) d'un même auteur, le candidat rédige une composition qui propose une problématique, une analyse et une mise en discussion en mobilisant ses savoirs scientifiques. Il s'attache à montrer en quoi la thématique retenue renvoie à la réalité du contexte scolaire du système éducatif français contemporain et des missions du professeur documentaliste. Il peut, le cas échéant, s'appuyer sur son expérience professionnelle et/ou ses observations de situations professionnelles.

Durée : 5 heures

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale strictement égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Les copies corrigées se répartissent en quatre groupes (Figure 1 ci-dessous). 78 copies ont obtenu une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats ont donc été éliminés. 136 copies reçoivent une note comprise entre 5/20 et 8/20, 130, une note comprise entre 8/20 et 11/20. Près de 40% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 11/20. Le résultat moyen est comparable à celui constaté l'an passé à cette épreuve.

Figure n°1 : épreuve disciplinaire - répartition des notes des candidats de la session 2025



Source : VIATIQUE³, 2025

2.1 Les attendus généraux

L'épreuve disciplinaire consiste à rédiger une composition à partir d'un extrait de texte ou de plusieurs extraits de textes d'un même auteur. Cet auteur est un chercheur en sciences de l'information et de la communication (SIC) ou dans une discipline connexe (sciences de l'éducation, sociologie, etc.). L'extrait de texte porte nécessairement sur une thématique ancrée dans le champ des SIC : par exemple, théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre, information scientifique et technique, médias, recherche et évaluation de l'information, circuits de diffusion, veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information (processus de recherche, de sélection, de lecture, etc.). Le candidat doit développer une problématique qui renvoie à des enjeux pédagogiques et éducatifs liés au métier de professeur documentaliste.

Plus particulièrement, l'épreuve disciplinaire vise à évaluer la capacité du candidat à organiser une démonstration, à l'étayer par des connaissances théoriques et épistémologiques précises relevant des SIC, tout en ancrant sa réflexion dans la réalité du contexte scolaire du système éducatif français et des missions du professeur documentaliste. En aucun cas, il ne s'agit de faire un commentaire de texte, mais

³ Plateforme de correction dématérialisée.

le candidat peut y faire référence. La forme attendue est donc une composition, c'est-à-dire un écrit structuré dans lequel tout est rédigé (pas de titres, pas de sous-titres, pas de liste à tirets, etc.) et qui laisse apparaître une réflexion autour d'une problématique. La composition comprend une introduction qui annonce le plan, un développement problématisé composé de plusieurs parties et une conclusion.

Pour l'évaluation de l'épreuve disciplinaire, le jury a apprécié de trouver dans les copies une démonstration étayée sur des références précises, une réflexion sur les enjeux info-documentaires, pédagogiques, éducatifs, etc. En revanche, il a pénalisé les fautes d'orthographe, de syntaxe, de grammaire ainsi qu'un vocabulaire non adapté à l'épreuve. Le non-respect du plan annoncé ou l'absence de plan en introduction, une problématique trop longue et peu claire ou l'absence de problématique, une paraphrase du texte proposé et une absence de mise en lien avec la réalité du contexte scolaire et/ou des pratiques des élèves, ou encore une représentation faussée du métier de professeur documentaliste et une connaissance insuffisante de ses missions ont constitué, comme les années précédentes, des défauts présents dans de nombreuses copies. Le jury a relevé quelques rares copies totalement ou partiellement hors sujet.

2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2025

SUJET :

LE DEUFF, Olivier. *Riposte digitale. Pour des maîtres d'armes des réseaux*. Montpellier : Publie.net. 2019. ISBN 978-2-37177-224-3.

« Contrairement aux apparences, les savoirs du digital ne sont pas si récents. Il faut pour cela se départir d'une vision courte en matière épistémologique et de ne pas effectuer une similarité entre digital et informatique. Par conséquent, il s'agit d'envisager des problématiques et des compétences qui concernent davantage les positions à l'égard de l'information plutôt qu'à un simple maniement des outils. [...] Et surtout, les compétences ne peuvent être découplées des savoirs. On ne peut pas considérer qu'un étudiant sait évaluer l'information uniquement s'il sait où trouver la mention de l'auteur et s'il parvient à comprendre une adresse web. L'évaluation de l'information implique de maîtriser des aspects bien plus complexes, notamment en matière de contexte de publication. Il s'agit bien souvent de pouvoir se référer à d'autres connaissances, à d'autres corpus de textes, à des styles d'écriture, à des designs d'interfaces, etc. [...] »

Parmi ces savoirs finalement anciens figure l'étude des documents. [...] Traditionnellement, l'analyse documentaire se subdivise en deux grands axes : l'indexation qui consiste à attribuer des mots-clés et à procéder à une classification du document, et la condensation qui repose sur le fait de résumer le document. Ces logiques sont essentielles comme exercice intellectuel et professionnel et s'inscrivent dans le Penser/Classer bien décrit par Georges Perec.

Seulement de plus en plus, les compétences documentaires concernent autant la capacité à se documenter qu'à maîtriser les enjeux de la documentation de soi, tant on produit de plus en plus des photographies, des vidéos et toute autre métadonnée à un niveau individuel. La documentation ne concerne pas le seul fait de rechercher de l'information et de posséder de documents, mais de plus en plus de devoir développer des stratégies et d'utiliser des outils pour la documentation personnelle (selfies, photographies, tags, vidéos produites, etc.). Il s'agit donc à la fois de savoir se documenter, mais aussi de maîtriser les mécanismes de la documentation par les tiers. »

À propos de l'auteur

Olivier Le Deuff est professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'Université Bordeaux-Montaigne. Membre du laboratoire MICA, ancien professeur documentaliste, ses travaux portent sur les humanités digitales, l'épistémologie de l'information, les littératies et les enjeux autour de l'évaluation de l'information et de l'OSINT.

Éléments de correction

Quelques mots-clés repérés dans les extraits :

- savoirs du digital (stratégies, compétences et connaissances)
 - évaluation de l'information
 - compétences documentaires
- acteur.rice.s
 - étudiant.e (« élève »)
 - professionnel.le

Problématique proposée :

Comment le professeur documentaliste peut-il accompagner la diversité des pratiques informationnelles des élèves en articulant savoirs, savoir-faire et dispositifs pédagogiques pour les aider à devenir des usagers critiques et autonomes de l'information ?

1. Les pratiques informationnelles juvéniles

La première partie consiste à proposer un cadrage notionnel sur le rapport à l'information des élèves, considérés plus largement comme des jeunes. Une approche intégrant des éléments de définition et de caractérisation des pratiques en reprenant des éléments des extraits de Le Deuff pour les resituer plus largement en SIC, en mobilisant entre autres des travaux sur les typologies de pratiques.

1.1 Définition et caractéristiques des pratiques informationnelles juvéniles. Il est possible de partir ici des travaux sur les pratiques informationnelles (notamment à travers les contributions de Chaudiron et Ihadjadene) pour caractériser la manière dont un ensemble intégrant dispositifs, sources, outils, compétences cognitives est mobilisé dans des situations de production, de recherche, traitement de l'information. À partir de cette entrée, s'appuyer sur les contributions de Boubée, Cordier, Aillerie, Jehel, etc. pour spécifier les pratiques informationnelles juvéniles, particulièrement dépendantes d'un environnement numérique et social omniprésent (Cordier, Aillerie, Jehel) et globalement peu visibles par les adultes (Boubée ou Cordier). Une typologie des pratiques informationnelles des jeunes peut être évoquée ici.

1.2 Des pratiques diverses et variant selon les contextes et les profils. On peut préciser ici la diversité des pratiques informationnelles des jeunes, en mobilisant les travaux de Fluckiger, Jehel ou Cordier, par exemple : mettre en évidence des profils d'usage distincts selon le contexte d'accès à l'information (à la maison, avec ses pairs, à l'École, etc.) et les médias (RSN, vidéos...). L'un des enjeux repérables ici porte sur les besoins d'accompagnement face à la surabondance informationnelle à laquelle sont confrontés les élèves (Aillerie ou Cordier).

L'enjeu de cette partie est de partir des extraits de l'auteur sur le rapport à l'information (« savoirs du digital », « positions à l'égard de l'information », « analyse documentaire », etc.) pour mettre en lumière les spécificités des pratiques informationnelles en général, à travers des éléments de définition proposés en SIC, et celles des pratiques informationnelles des élèves. L'objectif est de repérer les enjeux principaux propres à ces pratiques avant de passer à la section suivante, axée sur les savoirs.

2. Savoirs et savoir-faire

À partir des constats précédents, reformuler en termes de besoins d'accompagnement et aborder les différentes approches théoriques de cette question en SIC. Le découpage peut être thématique, mais aussi chronologique, en mettant l'accent sur les efforts d'accompagnement réussis.

2.1 **L'approche par les compétences documentaires**, qui émerge avec la professionnalisation de la documentation (on peut remonter jusqu'à Suzanne Briet et son *homo documentator*). Renvoi possible aux contributions de Duplessis sur les référentiels de compétences info-documentaires ou de Boubet et Tricot plus spécifiquement sur les compétences documentaires des élèves qualifiées d'implicites (non formalisées).

2.2 **La notion de culture de l'information** (ou culture informationnelle), qui dépasse le cadre institutionnalisé/collectif et accepte aussi d'autres cadres plus individuels (en partant des travaux de Le Deuff, Liquète ou Serres) pour repérer ce qui doit et peut être maîtrisé dans des environnements informationnels.

2.3 **L'approche par les littératies**, jusqu'à la littératie des données. Repérer les différentes formes de littératie (informationnelle, médiatique, numérique, des données, etc.) pour les situer selon des champs d'intervention distincts en s'appuyant sur Le Deuff, Broudoux, Fastrez, Frau-Meigs ou Capelle.

L'enjeu de cette partie est de juger de quels savoirs et savoir-faire on parle concrètement. On peut s'appuyer sur le texte de Le Deuff. Il parle des compétences « classiques » de la documentation : évaluation de l'information (identifier les sources, mais aussi et surtout comprendre leur contexte) ; analyse documentaire (indexer/classer, condenser/résumer). Il évoque aussi les aspects plus nouveaux de documentation de soi, y compris par les tiers (savoir écrire et éditer pas seulement les documents, mais les données/métadonnées, être conscient des possibilités de circulation de l'information entre public et privé), etc. On peut compléter/comparer avec d'autres auteurs comme Ertzscheid (« *l'homme, un document comme les autres* »), Georges, Alloing, Denouel, Coutant & Stenger (sur la représentation de soi et l'identité numérique).

3. Dispositifs d'accompagnement possibles : quelle pédagogie ?

En partant des enjeux repérés dans la section précédente, la troisième partie interroge les approches pédagogiques mobilisées dans des dispositifs d'accompagnement proposés par l'institution scolaire.

3.1 **L'EMI**. Reprendre ici les éléments de cadrage institutionnel (circulaire sur la généralisation de l'EMI de 2022 et *vademecum* EMI du MENJS), avec notamment la définition de l'EMI convoquée (ensemble de compétences relatives à la maîtrise des médias servant à recevoir, traiter, fabriquer ou diffuser de l'information tout en en faisant un usage réfléchi et responsable). Il est possible d'adopter ici une approche historique en interrogeant le passage dans le système scolaire français d'une éducation aux médias dans les années 80 au renforcement de l'EMI en 2015 et en s'appuyant sur les contributions de Kerneis et ses topiques de l'EMI. Aborder ensuite des exemples de mises en œuvre concrètes de

l'EMI et de lien avec des dispositifs existants (Pix et CRCN, pilotage académique de l'EMI, CLEMI, entre autres).

3.2 L'approche par compétences (APC). Situer son ancrage en sciences de l'éducation, son déploiement soutenu par l'institution (lycées professionnels, BUT...). On peut aborder les limites de l'APC en faisant le lien avec le texte, notamment le risque d'une ségrégation entre profils « manuels » (cantonnés aux savoir-faire) et « intellectuels » (ayant accès aux savoirs) : Le Deuff insiste sur la nécessité de ne pas découpler savoirs et savoir-faire. On peut également évoquer la critique politique de l'aspect « savoir-être » de l'APC.

L'enjeu de cette dernière partie est de signaler ce qui est à la portée du professeur documentaliste en matière d'accompagnement des élèves, en réponse à la problématique traitée.

Autres exemples d'entrées possibles

Construction et représentation de la présence / identité en ligne

À partir des mots-clefs « publication », « documentation de soi » et « documentation personnelle », une problématique autour de la construction identitaire et représentation de soi en ligne peut être envisagée. Elle s'appuie sur des concepts d'identité numérique, représentation en ligne, à partir de références en SIC telles que Georges, Alloing, Denouel ou encore Coutant et Stenger.

* Exemple de problématique : comment prendre en compte la représentation de soi en ligne des élèves dans les pratiques pédagogiques du professeur documentaliste ?

Objet technique digital et usages numériques

À partir des mots-clefs « digital » et « maniement des outils », une problématique axée sur l'objet technique *numérique* est possible. Elle s'appuie sur les contributions conceptuelles d'imaginaire technique notamment travaillé par Simondon ou Flichy.

* Exemple de problématique : quels enjeux l'articulation entre objet technique et pratiques documentaires/informationnelles soulève-t-elle ?

Références bibliographiques

Alloing, C. (2014). Vers une approche instrumentale de l'identité numérique : Les attributs identitaires comme structuration de l'environnement informationnel ? In H. Sciences (Ed.), *Enseignement, préservation et diffusion des identités numériques*. Lavoisier. <https://hal.science/hal-01135911>

Capelle, A. et L., C. et Cordier. (2018). Usages numériques en éducation : L'influence de la perception des risques par les enseignants. *Revue Française Des Sciences de l'information Et de La Communication*, 15. <https://doi.org/10.4000/rfsic.5011>

Chaudiron, M., S. et Ihadjadene. (2010). De la recherche de l'information aux pratiques informationnelles. *Études de Communication. Langages, Information, Médiations*, 35, 13–30. <https://doi.org/10.4000/edc.2257>

Coutant, T., A. et Stenger. (2010). Processus identitaire et ordre de l'interaction sur les réseaux sociaux numériques. *Les Enjeux de l'information Et de La Communication*, 2010 (1), 45–64. <https://doi.org/10.3917/enic.010.0300>

- Denouël, J. (2011). Identité. *Communications*, 88(1), 75–82. <https://doi.org/10.3917/commu.088.0075>
- Fluckiger, C. (2008). L'école à l'épreuve de la culture numérique des élèves. *Revue Française de Pédagogie. Recherches En Éducation*, 163, 51–61. <https://doi.org/10.4000/rfp.978>
- Georges, F. (2009). Représentation de soi et identité numérique : Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0. *Réseaux*, 154(2), 165–193. <https://doi.org/10.3917/res.154.0165>
- Jehel, S. (2020). Défiance ou insécurité informationnelle, le rapport des adolescents à l'information journalistique. In S. Kintz (Ed.), *Décoder les fausses nouvelles et construire son information avec la bibliothèque* (pp. 54–68). Presses de l'Esssib. <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.10968>
- Kerneis, J. (2015). Six topiques pour (re)construire l'éducation aux médias et à l'information. *Synergies Sud-Est Européen*, 4, 25–36.
- Le Deuff, O. (2019). *Riposte digitale. Pour des maîtres d'armes des réseaux*. publie.net.
- Lehmans, V., A. et Liquète. (2022). Des littératies aux approches culturelles du numérique : L'exemple de la culture des données dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). *Approches Théoriques En Information-Communication (ATIC)*, 5(2), 35–46. <https://doi.org/10.3917/atic.005.0035>
- Loicq, M. (2009). Les enjeux éducatifs de la culture informationnelle : Une compétence de communication. *Les Cahiers du numérique*, 5(3), 71–84.
- Sahut, G. (2017). L'enseignement de l'évaluation critique de l'information numérique. *Tic & Société*, 11(1), 223–248. <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.2321>
- Serres, A. (2014). *Réflexions sur le i de l'EMI*. MEDIADOC, 12, p. 2-5.

3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2025

Épreuve disciplinaire appliquée. L'épreuve a pour objectif de placer le candidat en situation d'élaborer ou de présenter un ou plusieurs axes de projet de politique documentaire destiné(s) à répondre à une situation dans un établissement d'enseignement du second degré.

À partir d'un dossier documentaire fourni par le jury, le candidat établit un état des lieux, propose une problématique puis conçoit un projet. Celui-ci amène le candidat à préciser, organiser et justifier le choix de ses objectifs et des actions proposées au regard de la situation présentée dans le dossier.

Le candidat identifie et expose les leviers et les obstacles potentiels à lever, les éléments à transmettre et les compétences à construire, notamment dans le rapport des élèves à l'information et à la recherche documentaire.

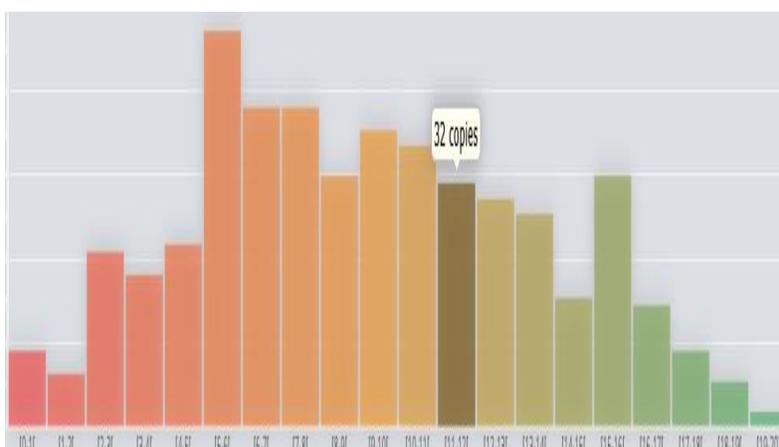
Il est attendu du candidat qu'il exploite et mobilise les éléments du dossier mais également qu'il fasse la preuve de ses connaissances personnelles, en particulier pour enrichir son analyse et justifier ses choix.

Durée : six heures.

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

3.1 Remarques générales

Figure n°2 : épreuve disciplinaire appliquée - répartition des notes des candidats de la session 2025



Source : VIATIQUE, 2025

La moyenne de l'épreuve disciplinaire appliquée est comparable à celle de l'épreuve disciplinaire, mais la médiane supérieure de près d'un point. Le résultat moyen des candidats à cette épreuve est comparable à celui constaté l'an passé. Les copies sont réparties en quatre groupes : à peine 15% des copies reçoivent une note strictement inférieure à 5/20 et les candidats sont donc éliminés, un quart obtient une note comprise entre 5/20 strictement et 8/20, un quart est noté entre 8/20 et 11/20 et 35% ont une note supérieure à 11/20.

L'épreuve disciplinaire appliquée comporte deux parties : la note de synthèse appelle une réponse concise, ce qui rend d'autant plus nécessaire que les candidats soient attentifs à l'orthographe et à la syntaxe, tout comme à la présentation de la copie et au registre de langue utilisé. Complémentaire et en cohérence avec la note de synthèse, le plan d'action intégré à la politique documentaire est notamment construit selon le contexte d'établissement.

Le jury est en droit d'exiger une approche des missions des professeurs documentalistes fondée sur des connaissances académiques, mais aussi sur une confrontation avec des situations observées ou vécues. Il invite les candidats à considérer l'épreuve comme un tout ayant une cohérence globale : la problématique choisie induit la façon de conduire la synthèse, mais également les choix opérés pour l'axe du projet de politique documentaire développé dans la seconde partie. De même, la synthèse fournit des éléments de justification des choix du candidat.

Les candidats peuvent présenter un « plan de classement » s'ils y trouvent un avantage. En 2025, il n'était pas expressément demandé et demeurerait, par conséquent, facultatif.

La note de synthèse

La note de synthèse obéit à une méthodologie spécifique. Un écrit structuré et rédigé est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Aucun cadre en termes de longueur et/ou de nombre de mots n'est imposé, mais il est rappelé qu'il s'agit de fournir une synthèse. Les titres et sous-titres peuvent être visibles.

L'introduction

L'introduction est la première approche du lecteur. Le sujet peut, par exemple, être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant de nouveaux dispositifs. C'est l'occasion, pour le candidat, de montrer ce qu'il sait de la politique éducative nationale en plus de ce qui figure dans les textes du dossier, de montrer sa culture générale et sa connaissance des grands débats actuels. En revanche, les banalités et généralités sont à proscrire.

Le candidat proposera une définition des termes du sujet, ce qui permettra de le circonscrire. Cette étape est indispensable, notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique ; le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Le candidat présente ensuite les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier et les modalités d'exploitation, en étant le plus précis et réaliste possible. Il peut ainsi montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire, etc.

Sans exclure d'autres types de documents, dans les dossiers, se trouvent principalement des textes officiels, des éléments réflexifs, des exemples d'activités sur lesquels s'appuie le sujet, etc. Le candidat présente le dossier en rendant compte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il soulignera l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou non des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc.

Le candidat pose ensuite la problématique sous la forme d'une question « problématisante », qui met en évidence ce qui fait débat autour du sujet. La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. C'est le point cardinal de la copie, ce qui suppose une formulation très soigneusement travaillée.

Enfin, le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique. Il présente les différentes parties du développement. L'annonce se fait par une description logique qui identifie les différentes parties, et cela de façon neutre, si possible sans utiliser « je », « nous » ou « on ».

Quelles que soient l'organisation et la problématique choisies, la synthèse doit rendre compte de toutes les questions soulevées par le dossier documentaire. Un apport personnel est attendu dans l'introduction, notamment pour contextualiser le sujet ; il est également possible dans la conclusion.

Le corps de la note

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé et comporte des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Les bonnes copies articulent de manière fluide les idées des documents. Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des

transitions entre elles. L'ensemble est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments ou les informations essentielles développés dans les documents. L'idée principale développée dans une partie puis celle développée dans une sous-partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Ceux-ci appuient ou illustrent l'idée présentée. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions essentielles autour du sujet. Les contenus doivent être traités et exploités en cohérence avec (et en réponse à) la problématique définie. Dans la rédaction de sa synthèse, il appartient au candidat de démontrer sa compréhension claire des textes, ce qui se manifeste dans la façon dont il les évoque, les confronte et les articule. Pour plus d'efficacité, la lecture des documents gagne à privilégier les mises en correspondance et les relations textuelles afin de créer une dynamique.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception, ce qui n'implique pas nécessairement un référencement bibliographique complet. Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : document x. Le candidat traite avec recul les idées des auteurs des différents documents. Il dégage les apports et les particularités de chaque texte. Par ailleurs, les textes doivent être cités selon le plan proposé tout en évitant la paraphrase. Ensuite, dans la présentation des idées, le propos met en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions entre les textes. Il est attendu une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties, et non une série de résumés.

Le développement ne doit comporter aucun apport personnel en termes de contenus. L'apport du candidat et son travail s'évaluent au travers de l'organisation des idées extraites des documents, de la capacité à les exploiter sans les paraphraser ni trahir la pensée de l'auteur, à les mettre en relation les uns avec les autres.

Conclusion

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles aboutit logiquement le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. Les candidats qui n'apportent pas de réponse à la problématique sont pénalisés.

Les principaux écueils observés par les correcteurs sont, comme chaque année, une introduction incomplète, une absence de réelle problématique - voire une absence complète de problématique -, des documents paraphrasés sans confrontation ou relation entre eux, des citations trop nombreuses et/ou trop longues, des documents de contextualisation écartés, une approche descriptive et peu argumentée.

Plan d'action intégré à la politique documentaire

Comme indiqué précédemment, le projet de politique documentaire gagne à s'inscrire dans la problématique choisie par le candidat et définie en amont de manière à renforcer la cohérence de la copie.

D'un point de vue formel, cette partie comporte une rapide introduction et une conclusion. Le développement est rédigé, mais il est possible d'en mettre les différentes parties en évidence par des titres et des sous-titres. De même, le développement peut comporter des tableaux, schémas, listes, etc., mais ceux-ci doivent nécessairement être appuyés sur une présentation rédigée donnant au correcteur tous les éléments nécessaires à leur compréhension.

L'élaboration du projet suppose une analyse de la situation de l'établissement et du CDI de référence. Les documents de contextualisation figurant dans le dossier requièrent donc toute l'attention du candidat.

Concevoir un projet implique de faire des choix afin de répondre à la problématique identifiée ; ces choix doivent être justifiés. À la différence de la note de synthèse, la présentation du projet comporte obligatoirement des connaissances personnelles (propositions d'actions, justifications, etc.). La pertinence de la réponse repose sur la capacité du candidat à préciser ses objectifs et à proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.

Au demeurant, il ne s'agit pas de développer un projet complet de politique documentaire. Il convient de mettre en évidence les différentes dimensions impliquées par le projet (inscription de la proposition dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ou pédagogique ; partenariats internes ou externes ; enjeux de positionnement du professeur documentaliste ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement, etc.) et la façon dont les différents axes de la politique documentaire peuvent être mobilisés.

Comme les années précédentes, les principaux écueils observés par les correcteurs ont été le faible intérêt porté par certains candidats au développement du projet, la méconnaissance de la notion de « politique documentaire », la faible prise en compte du contexte de l'établissement (indicateurs), l'énonciation d'une série d'actions ou d'activités standardisées ou, au contraire, sans rapport avec la réalité, l'absence d'apport personnel ou de réflexion sur la faisabilité du projet (temporalité, mobilisation des acteurs, évaluation, etc.).

3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2025

SUJET

Sensibiliser à la thématique de l'intelligence artificielle à l'École

Dans le cadre du projet numérique d'établissement du lycée X (2023 – 2027), le chef d'établissement souhaite organiser une journée de réflexion pédagogique sur la thématique de l'intelligence artificielle à l'École.

Dans cette perspective, en accord avec votre chef d'établissement :

- *À partir du dossier documentaire, vous élaborerez / élaborez une note de synthèse présentant les enjeux de la sensibilisation à l'intelligence artificielle à l'École ;*
- *En vous appuyant sur cette note de synthèse et sur vos connaissances personnelles, vous proposerez/proposez un plan d'action intégré à la politique documentaire permettant le développement d'une sensibilisation de tous les personnels à l'intelligence artificielle dans votre établissement.*

Présentation du corpus : 14 documents dont 1 de contextualisation

DOC 1. Avec ChatGPT, « les enseignants ne peuvent pas s'appuyer sur un système qui n'a aucune éthique », Le Monde, 13 décembre 2023. https://www.lemonde.fr/campus/article/2023/12/13/avec-chatgpt-les-enseignants-innovent-le-couteau-sous-la-gorge_6205524_4401467.html

Nature : article de presse nationale, entretien avec un chercheur.

Thèmes : IA génératives (IAG) en éducation - tricherie - absence d'éthique et de transparence – fiabilité.

Idées : Nécessité d'une réflexion approfondie sur l'utilisation des IAG en éducation en vue d'une intégration bénéfique pour l'apprentissage préservant l'esprit critique des élèves et des étudiants (IAG = un prêt-à-penser dangereux pour la démocratie ?)

DOC 2. BOISSIÈRE, J, & BRUILLARD, É (2021). Chapitre 13. Intelligence artificielle dans l'éducation : une place à trouver. L'école digitale : une éducation à apprendre et à vivre. Armand Colin, pp. 289-317.

Nature : chapitre d'ouvrage scientifique.

Thèmes : IAG en éducation - formation – rôle de l'enseignant – contrôle – inclusion – créativité.

Idées : L'IAG en éducation permet de personnaliser l'apprentissage, mais son usage intensif soulève des risques (fatigue, anxiété). Le rôle de l'enseignant doit être renforcé, avec un contrôle accru sur les données et une formation adaptée pour une intégration efficace en éducation. Utiliser l'IA pour soutenir l'inclusion et la créativité, mais ne pas en faire un outil de performance ni de surveillance.

DOC 3. DOCUMENT DE CADRAGE : Extraits du projet numérique d'établissement du lycée X 2023 – 2027.

Nature : document (institutionnel) de contextualisation.

Thème : pratiques et usages numériques pédagogiques ; SNT ; former la communauté éducative.

Idées : Le projet numérique d'établissement est axé sur le renforcement des compétences numériques des élèves, les pratiques numériques et les usages pédagogiques, la formation de la communauté éducative aux outils et usages du numérique (parents y compris). Le cours de SNT est un levier d'action pour les enseignants et les professeurs documentalistes dans la transmission d'une culture numérique qui favorise la compréhension de l'IAG (intelligence artificielle générative).

DOC 4. BON Sophie (2024) TraAM 2023-2024 : image numérique et IA, Académie de Reims, <https://pedagogie.ac-reims.fr/index.php/docu-lycee/enseigner-documentation-lycee/item/6261-traam-2023-2024-image-numerique-et-ia>

Nature : document pédagogique, compte rendu d'activité (séquence pédagogique).

Thèmes : Images générées par IA – trucages – malveillance – contrôle - esprit critique.

Idées : Développer l'esprit critique des élèves quant aux images générées par IA, leur apprendre à questionner leur fiabilité, les risques de manipulation, le cadre légal (RGPD) ; leur permettre de comprendre le fonctionnement et les biais de l'IAG et des algorithmes. Nécessité d'un accompagnement renforcé pour un usage éclairé des outils.

DOC 5. INRIA (2013). Les quatre piliers de la recherche en IA pour l'éducation. INRIA. <https://www.inria.fr/fr/quatre-piliers-recherche-ia-education>

Nature : article presse spécialisée.

Thèmes : *Learning analytics* - génération automatique de contenu – biais - équité – confidentialité – transparence - pédagogie différenciée.

Idées : L'IA ne doit pas être pensée comme une menace, mais comme une opportunité, un levier d'amélioration de l'apprentissage. Il convient de développer des outils analytiques pour suivre et

optimiser les progrès des élèves. Adapter l'enseignement pour prévenir l'échec scolaire grâce à l'analyse des données ; créer des exercices personnalisés et améliorer l'apprentissage interactif.

DOC 6. FRAU MEIGS D. (2024)⁴. L'autonomisation des utilisateurs grâce aux réponses apportées par l'éducation aux médias et à l'information à l'évolution de l'intelligence artificielle générative (IAG), UNESCO, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388548_fre

Nature : rapport scientifique.

Thèmes : EMI – algorithmes - autonomie – esprit critique- citoyenneté.

Idées : La littératie de l'IA prolonge celles des données et des algorithmes et intègre la compréhension critique des IA. Son développement nécessite une formation accrue : enseignants et citoyens manquent encore de compétences en la matière. L'EMI, en intégrant ces évolutions, favorise l'autonomisation des citoyens (renforce leur pouvoir d'action civique, améliore leur accès à l'information, leur liberté d'expression, leur utilisation éthique des médias, etc.).

DOC 7. PACCORET Lorraine (2024) « Brad Pitt, Whoopi Goldberg, Les Simpson... Les acteurs de doublage français interpellent Rachida Dati sur les dangers de l'IA », Femmes actuelles, <https://www.femmeactuelle.fr/actu/news-actu/brad-pitt-whoopi-goldberg-les-simpson-les-acteurs-de-doublage-francais-interpellent-rachida-dati-sur-les-dangers-de-lia-2175785>

Nature : article magazine hebdomadaire féminin.

Thèmes : Propriété intellectuelle – préservation des métiers – contrôle – réglementation - régulation.

Idées : L'IA représente une menace pour les comédiens de doublage ; elle peut / pourrait remplacer les voix humaines par des voix synthétiques générées par des robots ; régulation nécessaire pour protéger leur métier et l'intégrité de leurs voix ; droit et propriété intellectuelle et préservation des métiers.

DOC 8. LINDEN, I (2020). Entre rêves et illusions... L'intelligence artificielle en question. Revue d'éthique et de théologie morale, 2020/3 N° 307. pp. 11-27. <https://doi.org/10.3917/retm.310.0011>

Nature : article de revue scientifique.

Thèmes : Éthique – dangers et opportunités – enjeu citoyen planétaire - *pharmakon*.

Idées : Approche transdisciplinaire nécessaire face aux questions soulevées par l'IA : responsabilité, question morale, éthique, transformation des modes de vie / travail. Si l'IA reste un outil d'aide à la décision supervisé par des humains, la responsabilité reste humaine, mais en devenant de plus en plus autonome et capable d'apprendre, elle rend la responsabilité plus floue. Risques à penser : attachement émotionnel aux objets dits « intelligents » ; effacement de la frontière homme/machine (cf. transhumanisme). IA : remède ou poison ? Opportunité ou renoncement ? Incertitude de son développement qui exige une réflexion approfondie et systémique pour garder le contrôle.

⁴ La version de cet article proposée aux candidats n'était pas la version publiée de l'article à la date des épreuves. Une formulation ambiguë a été relevée par certains candidats. Consigne a été donnée aux correcteurs de ne pas tenir compte de potentielles difficultés de compréhension de la phrase ambiguë.

DOC 9 IA-School, « Quels sont les dangers du phénomène *deepfake* ? » <https://www.intelligence-artificielle-school.com/ecole/technologies/quels-sont-les-dangers-deepfake/>

Nature : article presse spécialisée.

Thèmes : Audiovisuel – médias sociaux numériques - trucages et hyper-trucages – crédulité et manipulations.

Idées : Création de *deepface* (remplacement d'un visage) et *deepfake* (transformation visage et voix) désormais accessibles à tous *via* certaines applications ; augmente les risques de désinformation et de manipulation de l'opinion publique ainsi que les atteintes à la vie privée et à la réputation ; nécessaire création d'outils de détection des contenus falsifiés (Citizen Evidence Lab ou Data Viewer créés par Amnesty International, par exemple).

DOC 10 Actualité du #GTnum LINE #Scol_IA (07/04/21) : L'intelligence artificielle en éducation, formation/acclturation et modélisation <https://edunumrech.hypotheses.org/2848>

Nature : document scientifique, compte rendu d'une étude scientifique.

Thèmes : Formation – continuum scolaire - relations Homme / machine - algorithmique.

Idées : Étude sur les enjeux de l'IA en éducation (formation, acculturation, dispositifs innovants, modèles d'apprenants en lien avec les neurosciences computationnelles) ; analyse des représentations de l'IA chez les élèves (souvent associée aux « robots »). Dans le primaire : manipulation de robots, entraînement de modèles d'IA, débats éthiques ; dans le secondaire : compréhension de l'IA à travers des jeux et des exercices pratiques.

DOC 11 « TraAM L'urgence d'une véritable littératie de l'IA pour l'autonomisation des élèves », <https://pedagogie.ac-lille.fr/prof-doc/lurgence-dune-veritable-litteratie-de-lia-pour-lautonomisation-des-eleves/>

Nature : document pédagogique.

Thèmes : Littératie de l'IA - comprendre – maîtriser – éthique – responsabilité.

Idées : L'IA modifie les pratiques pédagogiques et introduit des questionnements sur l'éthique et les compétences info-communicationnelles. Nécessité de former les élèves aux aspects techniques, éthiques et critiques de l'IA pour en faire des usagers éclairés et responsables. Rôle central du professeur documentaliste dans cette formation et dans le développement de la culture informationnelle et de l'esprit critique des élèves.

DOC 12 HATON, J.-P. (2024). L'intelligence artificielle : Hier, aujourd'hui... et demain. Interstices. <https://interstices.info/lintelligence-artificielle-hier-aujourdhui-et-demain/>

Nature : article (vulgarisation) scientifique.

Thèmes 1: Modèles d'IAG - applications – éthique – lois et réglementation - encadrement juridique.

Idées : Après une présentation des origines et de l'évolution des différents modèles d'IA, le texte pointe les avancées et défis posés par l'IAG, notamment sur les plans technologique, sociétal et juridique. L'IA offre des possibilités de créations multimodales qui posent *in fine* la question du droit d'auteur et de la

propriété intellectuelle, de la réglementation européenne (AI ACT ; RGPD), des biais algorithmiques, des risques de désinformation ou d'usages malveillants.

DOC 13. COUDRAY Alexandra (2019). L'IA et l'éducation. Bulletin de veille n°5. Réseau Canopé– L'Agence des usages. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/agence_des_usages/6855_BulletinVeille_5ia.pdf

Nature : article de presse professionnel, bulletin de veille.

Thèmes : Outil – différenciation pédagogique – usages – vigilance – *adaptive learning* - performance éducative.

Idées : L'IA transforme la société et l'éducation : gain de temps possible pour les enseignants ; personnalisation des apprentissages ; inclusion (élèves à besoins particuliers) ; apprentissage tout au long de la vie ; évolution des compétences vers plus de créativité / adaptabilité. Nécessité d'une réflexion éthique et d'un usage contrôlé de l'IA (importance de l'accompagnement humain). L'école doit préparer les citoyens à s'adapter à ces transformations (rapport Villani).

DOC 14. Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation, « Faire travailler l'esprit critique », Université de Bordeaux. <https://enseigner.u-bordeaux.fr/outils-et-ressources/IAG>

Nature : document pédagogique

Thèmes : Esprit critique – continuum de formation – citoyenneté – évaluation de contenus.

Idées : Importance de développer l'esprit critique des étudiants face à l'essor de l'IA, dont les productions peuvent être biaisées ou manipulées (risques informationnels) ; nécessaire prise de recul sur les productions des IA ; savoir les évaluer selon des critères de clarté, précision, pertinence. Recours à la métacognition qui favorise l'auto-évaluation et la réflexion sur ses propres biais, permettant ainsi une analyse plus nuancée et éclairée.

Proposition de plan n°1⁵

Ouverture : L'IA et l'IAG comme « *pharmakon* »

Problématiques possibles :

Quelles sont les conditions à réunir pour raisonnablement faire confiance à l'Intelligence artificielle ?

L'intelligence artificielle menace-t-elle l'autonomie intellectuelle et citoyenne des humains ?

L'humain peut-il contrôler la machine à l'heure de l'intelligence artificielle ?

L'intelligence artificielle : comment en saisir le meilleur pour l'École, sans hériter du pire ?

L'IA est-elle un nouvel humanisme au service d'un accès à la connaissance augmentée ?

1) L'IA : une révolution technologique, humaine et sociétale à deux visages

1.1 Qu'est-ce que l'IA ?

Définition, modèles IA et IAG : l'éducation au cœur des enjeux (documents 2 et 5)

⁵ Le document n°3 peut être considéré comme un « document de cadrage ». Il peut ou non y être fait expressément référence.

1.2 Du bon usage de l'IA : des raisons d'espérer aux craintes légitimes quant au déploiement de l'IA (Dangers, éthique et responsabilité)

Quand la machine prend le pouvoir sur l'humain : peur, fantasme et réalité (Documents 7 et 8).

Enjeux pédagogiques et citoyens à l'École : de la triche aux truccages vers des usages raisonnés à l'École et dans la vie.

Données, triches et truccages : comment se repérer ? Comment prévenir ? Comment agir ? (Documents 1, 4 et 9).

2) L'IA : Veille, apprentissages et formation

2.1 Un encadrement éthique et juridique crucial à l'École comme dans la vie (usages des jeunes ; pratiques des enseignants ; veille et suivi des évolutions technologiques pour des usages responsables).

Des textes de lois pour encadrer l'IA et préserver la vie démocratique : L'UE en pointe sur l'encadrement juridique et un accord historique en Europe (document 12).

Des applications de l'IA à cibler aux domaines pertinents et points de vigilance ; connaître et reconnaître : l'École en première ligne, l'IA pour accompagner la performance scolaire (document 13) ; former, être formé et se former : un enjeu crucial pour les enseignants comme les apprenants tout au long du parcours d'études (documents 10, 11 et 14).

2.2 L'EMI : un levier incontournable pour un usage raisonné de l'IA.

L'EMI comme vecteur d'autonomisation des élèves et des futurs citoyens face à l'IA (document 6).

L'esprit critique face à l'IA comme parade et levier : un enjeu de citoyenneté majeur (document 14).

Conclusion

La maîtrise de l'IA est un enjeu de société et doit conduire à l'acquisition d'une nouvelle compétence spécifique du 21^e siècle, dont la littératie algorithmique est le domaine le plus emblématique.

Pas de maîtrise sans compréhension du fonctionnement de l'IA (atouts, contraintes et limites / risques et danger) ; la formation de toutes et tous est indispensable (et en premier lieu le professeur documentaliste).

Enjeu démocratique et citoyen, l'IA est à consommer avec modération dans une approche éthique et responsable grâce au développement de l'esprit critique.

L'IA, ou le retour de Frankenstein... ?

Proposition de plan n°2⁶

1° L'IA : une technologie révolutionnaire ?

1.1 Définition de l'IA et IAG (Document 8).

1.2 Enjeux éthiques et juridiques (Documents 7 et 12).

2) L'IA dans l'éducation : *pharmakon*

2.1 Une pédagogie renouvelée ? (Documents 1 et 2).

⁶ Le document n°3 peut être considéré comme un « document de cadrage ». Il peut ou non y être fait expressément référence.

2.2 Des conditions à réunir pour un usage pertinent (Documents 5 et 13).

2.3 Des limites repérées : entre prises de risque et dangers, comment agir de façon éthique et responsable ? (Documents 4 et 9).

3) L'EMI, un levier pour un usage citoyen de l'IAG

3.1 Enjeux de l'EMI pour une formation des futurs citoyens (Document 10).

3.2 EMI, École et citoyenneté : pour une appropriation démocratique et responsable (Documents 6 et 14).

3.3 Compétence cruciale du 21e siècle : la littératie algorithmique (Document 11).

Points de vigilance :

La mise en relation des documents (dialogue) est au cœur de la démarche pour conduire la réflexion et structurer la composition ;

Un plan clairement défini et annoncé en introduction doit prendre place en ouverture de la composition, adossé à une problématique bien définie et explicitée. Cette dernière témoigne de la réflexion menée à partir de la compréhension des documents du corpus et de leur analyse ;

Une présentation précise et lisible des documents (intitulé, numéro du document et mise en perspective intellectuelle) demeure un incontournable pour l'exercice à mener ;

La cohérence de la démonstration par la mise en exergue précise et circonstanciée des idées clés repérées au sein du corpus documentaire est un enjeu clé ;

La paraphrase ainsi qu'une extrapolation intellectuelle ou le recours excessif aux données, contenus, sources et références connexes, mais éloignés du sujet à traiter sont les deux écueils majeurs à éviter ;

La « copie - prétexte » à une question de cours, ou au déploiement de généralités en lien plus ou moins direct avec le corpus documentaire est à bannir ;

À l'instar de la problématique et de l'introduction, la conclusion exige un soin particulier, preuve à la fois d'une gestion du temps adaptée à l'épreuve et d'une capacité de synthèse essentielle pour cette épreuve écrite. Celle-ci peut comporter un prolongement habilement proposé, sorte d'ouverture vers d'autres horizons ou enjeux intellectuels complémentaires.

Partie 3 : Les épreuves d'admission

1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves

Le jury attend du candidat admissible un véritable positionnement professionnel. Il est rappelé que les épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement. Le candidat doit donc faire la démonstration de sa capacité à assumer immédiatement les missions d'un professeur. Ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes : la voix, la posture, la gestion du stress, l'usage des technologies mises à disposition, etc. participent, ensemble, de l'évaluation.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A, d'un personnel de l'Éducation nationale porteur de valeurs, conscient des implications de son engagement, et également celles d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation disposant d'une véritable culture de l'information, des médias et des documents. La bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative est un élément déterminant pour l'admission.

Le jury accueille les candidats avec bienveillance ce qui, bien évidemment, n'exclut pas un questionnement exigeant et des attentes élevées au regard des enjeux d'un tel concours.

2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon

2.1. Rappel du texte réglemantant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum), coefficient 5

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste, pour le candidat, à élaborer une séance pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires. À partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat élabore une courte bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et les documents complémentaires qu'il juge utiles et effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus. Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Les membres du jury apprécient que les candidats structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

2.2. Remarques générales sur l'épreuve de leçon

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste en s'appuyant sur les textes ayant force réglementaire (circulaire de missions des professeurs documentalistes de mars 2017, référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, etc.).

L'appui sur la connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séances pédagogiques est indispensable. Le candidat doit maîtriser les circuits qui lui permettent d'accéder à l'information nécessaire (programmes disciplinaires, etc.) et avoir acquis une capacité d'analyse des textes au regard des missions du professeur documentaliste. La bonne prise en considération de l'élève est indispensable à la réussite de cette épreuve. En outre, la leçon place le professeur documentaliste en lien avec d'autres enseignants dont il est nécessaire de prendre en compte les possibles apports pédagogiques.

Les candidats doivent veiller à ne pas se positionner uniquement comme détenteurs de connaissances techniques en matière numérique et rester attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment – ce qui constitue leur expertise –, et à ceux du domaine de la lecture (offre éditoriale, genres fictionnels, sur tous supports). Enfin, des

connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition (offre, évolutions, etc.).

Dans l'entretien qui suit l'exposé, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques. La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (parcours Avenir, Citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable que le candidat appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis-à-vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain, en tenant compte des conditions de faisabilité et de la réalité des situations exposées.

2.3. Modalités pratiques

Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Le directoire prête une attention toute particulière au respect des dispositions notifiées à l'avance dont peuvent bénéficier les candidats en situation de handicap (tiers-temps, aménagements divers, etc.).

2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat

Chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même. Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local qui permet aux candidats de disposer d'un poste de travail individuel. L'accès à Internet est assuré par une liaison à haut débit et sans filtre.

Toute ressource proposée au jury lors de l'épreuve doit lui être accessible. En conséquence, aucune ressource ne doit être sécurisée ou fermée : les ressources issues de boîtes de messagerie fermées, *drive* / espaces de stockage en ligne fermés, pages privées, etc. sont interdites. Le jury constate que certains candidats téléchargent des ressources préalablement organisées afin de les réadapter : cette démarche n'est pas proscrite, mais on notera que ces ressources ne répondent qu'imparfaitement aux sujets, ce qui peut pénaliser le candidat. Le téléphone portable n'est autorisé ni lors du temps de préparation ni lors de l'audition. Les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression.

En cas de problème rencontré sur l'une des configurations informatiques proposées par le jury, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne répond en aucun cas à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats.

L'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles sous la responsabilité du jury.

2.3.2. Le temps d'interrogation

Lors des interrogations, chacune des commissions dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne à l'usage du candidat. Il est configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de vidéo projection.

Pendant la préparation, les membres du jury ont accès à la fois à l'historique de navigation du candidat et aux documents produits par celui-ci. Lors de l'échange, des questions pourront porter sur la stratégie de

recherche, les choix documentaires, les ressources et les outils utilisés dans un contexte pédagogique donné.

Durant l'exposé, le candidat déroule son propos sans être interrompu par le jury. Au cours de l'entretien, le jury ne corrige pas les éventuelles erreurs du candidat.

Il est attendu des candidats qu'ils s'inscrivent dans un esprit de dialogue et de compréhension qui permettra un véritable échange professionnel avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise et de la reformuler. En outre, les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier qu'il s'apprête à exercer. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir de connaissances acquises et des questions qui demandent une réponse précise (définition, développement de sigle, etc.). Le candidat doit éviter les affirmations ou les prises de position péremptoires non argumentées et sans fondement.

2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats

2.4.1. Remarques générales

Les leçons doivent être pertinentes, claires et cohérentes. Cette épreuve orale vise à analyser un contexte pédagogique et à proposer en retour des documents en adéquation avec la situation proposée et la problématique retenue par le candidat. Il convient de tenir compte des contraintes d'établissement énoncées (humaines, financières, scolaires, organisationnelles, etc.). Le candidat doit s'appuyer sur des cadres de référence institutionnels pour déterminer des objectifs d'apprentissage, identifier des notions et des compétences info-documentaires.

Le jury attend du candidat qu'il sache justifier ses choix. Il apprécie une méthodologie solide (rappel du sujet, démarche de recherche et annonce de la séance, numérotation des diapositives, etc.) et remarque que les candidats, dans leur ensemble, se réfèrent aux programmes lors de leur proposition de séances. En revanche, le jury regrette que de nombreux candidats omettent d'inclure une problématique personnellement réfléchie, un plan détaillé de leur présentation à venir et une analyse fine du sujet.

Le jury indique aux candidats que l'analyse littérale du sujet est nécessaire mais qu'elle ne suffit pas. S'il convient de définir les notions qui sont au centre de la leçon, il est regrettable que certains candidats ne traitent pas des apprentissages qui font le cœur de la séance pédagogique. Les candidats qui font des propositions didactiques en cohérence avec la situation présentée dans le sujet et avec des compétences extraites de référentiels existants sont valorisés. Le jury relève en revanche que certains candidats, malgré une présentation exhaustive du sujet, ne prennent pas en considération la production finale demandée aux élèves. Enfin, il note qu'il est nécessaire de situer la leçon dans une progression.

Dans l'entretien consécutif à la leçon, le candidat doit approfondir les potentialités du sujet, justifier ses choix pédagogiques, les analyser, voire les remettre en cause. Le jury constate que les normes bibliographiques et leur fonction sont peu maîtrisées, que le circuit éditorial de la littérature scientifique est méconnu (alors même que la référence à l'information scientifique est systématiquement convoquée quand il s'agit d'esprit critique), tout comme la dimension économique des médias et de l'information.

2.4.2. Pendant les deux heures de préparation

La maquette de l'épreuve impose la préparation d'une « séance » pédagogique et/ou éducative et non plus celle d'une « séquence ». Cela implique que la plus grande partie du temps de l'exposé se focalise sur une séance. Bien que la séance proposée par le candidat puisse s'inscrire dans une séquence, cette dernière doit rester en arrière-plan.

Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels mentionnés dans le sujet et de ne pas commencer à travailler la séance avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Éducation nationale pour l'accompagnement des enseignants, mais aussi les sources professionnelles et scientifiques.

Le candidat produit ou récupère une notice documentaire (BCDI⁷), en indiquant clairement la modalité de récupération et le travail de réécriture et d'amélioration opéré. Le jury observe que le traitement documentaire est souvent négligé, incomplet, voire non fait à l'issue des deux heures de préparation.

Le jury regrette que le corpus présenté soit fréquemment éloigné de la problématique, du sujet et du public concerné. Il est rappelé que le candidat doit clairement indiquer le public destinataire pour chaque document sélectionné.

2.4.3. L'exposé de l'épreuve 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document, texte, diaporama, etc.). Il peut utiliser des grilles préétablies mais l'expérience montre que les présentations « pré-façonnées » sont souvent un handicap lors de l'oral. En outre, le jury appelle l'attention des candidats sur le niveau et le registre de langue qu'il adopte. Le candidat qui aura eu recours à un texte issu de l'intelligence artificielle le mentionnera expressément au jury.

Introduction

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte tous les éléments essentiels. Il doit montrer au travers de sa problématique qu'il a saisi l'enjeu particulier du sujet et la place du professeur documentaliste dans la situation pédagogique qui lui est soumise.

Des imprécisions, voire des confusions importantes, sont parfois observées sur des notions ou concepts info-documentaires de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille, droit à et droit de l'image, médiation, source, etc. Le candidat a avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

Les modalités d'ouverture des accès conduisent le jury à porter un regard attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve d'une bonne connaissance des réformes, de l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, des référentiels, etc. mais disposent de connaissances plus limitées sur les questions de culture et de techniques en information–documentation. Malgré la bonne maîtrise générale de l'épreuve, la culture des sources, la typologie de l'information, la caractérisation des

⁷ Ce logiciel est le seul disponible pour la présentation.

ressources, les outils de traitement de l'information sont encore trop faiblement maîtrisés. Les critères d'expertise et de pertinence de l'information ne sont pas toujours assurés, ce qui est particulièrement préjudiciable dans le cas de futurs professeurs documentalistes.

Partie sur la scénarisation de la situation proposée

Quelques points sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- la séance est contextualisée de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher ;
- l'activité proposée peut conduire à associer d'autres partenaires dans l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations, etc.) et en dehors de celui-ci ;
- selon les sujets, le professeur documentaliste est amené à travailler seul lors d'une séance, en co-animation ou en co-intervention : le candidat doit proposer une situation pédagogique qui tienne compte de ces conditions particulières ;
- les compétences travaillées avec les élèves sont de nature disciplinaire, info-documentaire et transversale ;
- l'intérêt de la tâche ou des tâches proposées aux élèves doit être précisé, comme celui des productions intermédiaires ou finales si le sujet s'y prête ;
- les activités proposées permettent d'engager une différenciation pédagogique qui doit être explicite ;
- selon les publics visés, les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs et/ou aux compétences énoncés au début de la présentation, tout comme les modalités pratiques envisagées (fiches élèves, scénario d'accompagnement, outil spécifique, etc.) ;
- la connaissance des grandes notions liées aux SIC est attendue et notamment celles liées au droit de la propriété intellectuelle ou de la vie privée, etc. ;
- lorsqu'un outil est choisi, il est essentiel d'expliquer la pertinence du choix au regard de l'action visée ;
- le jury apprécie que le candidat fasse preuve de créativité et d'originalité, voire d'audace, et qu'il envisage des prolongements cohérents au-delà du sujet initial ; selon les situations, la séance peut ne pas se dérouler au CDI (salle informatique, salle de classe, espaces extérieurs à l'établissement, etc.).

Le corpus et la bibliographie

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche documentaire rigoureuse. Le nombre de documents retenus peut difficilement excéder cinq. La justification relative au choix des documents du corpus doit apparaître clairement puisqu'elle est l'indice permettant d'apprécier si le candidat a analysé les besoins des élèves et a su s'y adapter.

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

Le traitement documentaire

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire doivent être choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l'établissement. Il est rappelé que la gestion (intellectuelle et technique) d'une base documentaire est un élément important de la pratique du professeur documentaliste.

Outre un minimum de connaissances nécessaires, il est important que le candidat démontre sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement documentaire ainsi que l'intérêt qu'il revêt pour les usagers. C'est par exemple le cas du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots-clés* et que soit connu le thésaurus à la base de l'indexation. C'est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Il convient aussi d'éviter les résumés présentés sous la forme d'une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d'établir une sélection.

Le jury attend également du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement, et, plus largement, la gestion de l'information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées. On note, chez les candidats, de nombreuses approximations quant à des termes info-documentaires : index, classement, champ, condensation, indexation, etc.

Si une notice n'a pas été produite par le candidat, ou si elle est manquante, le jury se réserve le droit de la lui faire produire pendant l'entretien.

2.4.4. L'entretien de l'épreuve 1

L'entretien permet de déterminer le caractère réaliste, ou non, de la séance. Il porte sur les compétences informationnelles visées, l'évaluation envisagée, la prise en compte des acquis ou des prérequis des élèves, etc. Les membres du jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d'information à partir des traces de l'historique de navigation. Le candidat doit être en mesure de justifier et d'expliquer la provenance de chaque document ou ressource qu'il propose.

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier sera appréciée. Les candidats ne doivent pas oublier que les travaux des auteurs en SIC (ou plus largement en SHS) travaillés à l'occasion des épreuves écrites, peuvent être à nouveau convoqués. Les candidats sont susceptibles d'être interrogés à l'occasion de l'oral sur ces références.

Le jury constate que les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel, voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées, mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et à leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Les candidats doivent donc apprendre à se projeter dans leur futur métier et expliciter leur démarche, démontrer l'intérêt pédagogique des outils qu'ils utilisent au sein d'une séance pédagogique et leur pertinence en regard du public ciblé, réfléchir aux transferts de compétences et aux acquisitions pour les élèves. Ils doivent s'affirmer dans leur projection dans le métier de professeur documentaliste et dans les spécificités de ce dernier.

2.5. Exemple de traitement d'un sujet

NB : afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation et dans l'appropriation des attendus, les éléments colorisés renvoient aux invariants présents pour chaque sujet : Bleu : type d'établissement ; Vert : niveau d'enseignement ; Rouge : dispositif ; Orange : type de production ; Violet : discipline(s) associées ; Marron : thème de recherche.

Le professeur principal d'une classe de 4^{ème} de votre collège vous sollicite pour réaliser une exposition pour les portes ouvertes de l'établissement dans le cadre d'heures de vie de classe consacrées à la découverte des métiers au collège (BOEN n°21 du 25 mai 2023). Vous concevez une séance visant à organiser les informations sur un panneau d'exposition présentant l'impact des stéréotypes de genre dans le choix des métiers.

Analyse du sujet

- **Cadre pédagogique** : La classe de 4^{ème} dans un collège (non précisé : rural/urbain ?) dans le cadre d'heures d'orientation consacrées à la découverte des métiers au collège (BOEN n°21 du 25 mai 2023).

Analyse du BOEN : le BOEN s'articule sur les dimensions de la découverte des métiers du cycle 4 visant à développer les connaissances et les compétences qui sont nécessaires aux élèves pour construire progressivement un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Le candidat doit prendre en compte la mise en place de la découverte des métiers comme un élément de contextualisation. [Attention, le BOEN ne définit pas les heures annuelles d'accompagnement à l'orientation des classes de 4^{ème} (12h) => <https://eduscol.education.fr/3875/la-decouverte-des-metiers-au-college>]

Les termes du sujet

« Le professeur principal d'une classe de 4^{ème} de votre collège vous sollicite » : le candidat peut envisager une co-intervention ou une co-construction avec le professeur principal. Bien que cette dimension soit préférable, l'intitulé du sujet ne prononce pas d'obligation.

« Pour réaliser une exposition pour les portes ouvertes de l'établissement » : le cadre du travail est délimité par un objet de production, à savoir « une exposition », et un événement dans l'établissement, à savoir « les portes ouvertes ». Sur ce second point, l'évocation du calendrier (mars-avril le plus souvent) peut être envisagée si le candidat décide de contextualiser sa séance dans le cadre de sa séquence.

« Vous concevez » : cette mention implique la formalisation d'une séance pédagogique mettant en œuvre les compétences info-documentaires et l'EMI.

« Visant à organiser les informations sur un panneau d'exposition » : le candidat doit faire apparaître de manière explicite la compétence, les objets pédagogiques, la didactisation ainsi que l'activité pédagogique, la production finale associés à la notion info-documentaire. L'évaluation de cette séance doit être visible et explicite.

« présentant l'impact des stéréotypes de genre dans le choix des métiers » : le candidat a la connaissance des enjeux des stéréotypes de genre dans le monde éducatif et, par prolongement, dans le monde professionnel.

Notions info-documentaires associées au sujet : organiser l'information, hiérarchiser l'information, communiquer autour d'un sujet. Prolongements possibles : droit d'auteur, droit à l'image, valorisation d'une production d'élèves, éditorialisation d'un contenu.

Compétences info-documentaires :

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Domaine 2 du S4C : les méthodes et outils pour apprendre.

Compétence : Médias, démarches de recherche et **de traitement de l'information** : l'élève sait **traiter** les informations collectées, **les organiser**, les mémoriser.

Programme du cycle 4 : Éducation aux médias et à l'information

Domaine 4 : Produire, communiquer, partager des informations

Compétence : Distinguer la simple collecte d'informations de la **structuration des connaissances**.

Par ailleurs, rien ne contraint le candidat à proposer des référentiels professionnels reconnus par la profession (wikinotions de l'APDEN, travaux académiques mutualisés - TraAM EMI/DOC -, travaux académiques). Il convient, à ce titre, de faire attention à la hiérarchie entre obligations institutionnelles et préconisations professionnelles.

Recommandations pour l'exposé :

Le candidat doit lire le sujet et répondre par une explicitation pédagogique de la notion info-documentaire présente dans l'intitulé, à mettre en œuvre dans le cadre d'une séance pédagogique. Le candidat peut contextualiser la séance dans une séquence, mais rien ne l'y oblige.

Le candidat doit définir les termes et les éléments SIC.

Le candidat doit cibler le public et minuter le déroulé.

La séance pédagogique proposée par le candidat doit être caractérisée : l'objectif, la compétence, les temps pédagogiques avec activité de l'élève, l'évaluation de la séance.

Le traitement documentaire (bibliographie et choix du corpus ainsi que le traitement documentaire). Une réflexion documentaire est attendue du candidat, même en cas d'utilisation d'un autre SIGB.

Proposition de séance pédagogique :

Contextualisation de la séance :

La séance proposée fait partie d'un projet annuel séquencé pour les classes 4^{èmes} de l'établissement sur la découverte des métiers avec l'égalité filles/garçons. Les professeurs de disciplines devront proposer aux élèves un ancrage sur les stéréotypes de genre dans leur enseignement disciplinaire afin que les élèves puissent comprendre les enjeux induits par la découverte de métiers.

Les informations seront stockées sur un espace partagé sur l'ENT.

Le professeur documentaliste et le professeur principal construisent une séquence de 4x55 min autour du traitement de l'information : analyse des informations (55 min), extraction des informations (55 min), organisation des informations en vue de les disposer sur un panneau d'exposition (55 min x 2).

La séance traitée repose sur la notion info-documentaire « organisation des informations ».

Objectif de la séance : Organiser les informations analysées et extraites afin qu'elles soient comprises par un public hétérogène.

Compétences :

- médias,

- démarches de recherche et **de traitement de l'information** : l'élève sait **traiter** les informations collectées, **les organiser**, les mémoriser (S4C) **ou** distinguer la simple collecte d'information de la **structuration des connaissances**. (Programme EMI cycle 4).

Temps 1 – Accueil et présentation de la séance du jour, réflexion commune (10 min)

Les professeurs rappellent le contexte de travail et présentent l'objectif de la séance.

Lors de la séance précédente, des groupes de 3 élèves (30 élèves) ont été formés en fonction des informations extraites sur les stéréotypes de genres par domaine professionnel.

Les professeurs élaborent avec les élèves les critères de réussite du panneau d'exposition. Les propositions viennent des élèves qui discutent en commun des éléments (fond et forme) qui doivent apparaître sur le panneau. Les professeurs, à partir de ces propositions, réalisent une « feuille maquette » qui va servir de guide à la réalisation du panneau. Ce premier temps introduit une évaluation formatrice, la « feuille maquette » étant comparée en fin de séance avec la production des élèves.

Temps 2 – Activité élève : organiser les informations, réalisation des panneaux (35 min)

À l'aide de la « feuille maquette », les élèves doivent pendant le temps imparti :

Consulter l'ensemble des extractions : chacun des élèves au sein du groupe doit rapidement expliciter ses choix d'extraction.

Hiérarchiser les informations selon la « feuille maquette » tout en posant l'éventualité d'y apporter des modifications (exemples de critères possibles : type d'informations, lecture simple, l'impact obtenu grâce à l'information, etc.).

Disposer les informations sur la « feuille maquette ».

Temps 3 – Point de regroupement et évaluation (10 min)

Les groupes d'élèves font un retour sur leurs difficultés éventuelles. Les groupes qui ont fait évoluer la « feuille maquette » justifient leur choix. Ces propositions sont discutées et la « feuille maquette » est modifiée le cas échéant.

La finalisation du travail se fera lors de la dernière séance de la séquence. Entre temps, les professeurs élaborent une fiche synthèse qui fait apparaître les critères retenus et les raisons de ce choix en termes d'organisation des informations. Dans une approche différenciée, cette fiche synthèse peut faire l'objet d'un travail donné aux élèves à partir d'un document partagé sur l'ENT par exemple.

Corpus et bibliographie proposés :

Pour les enseignants :

Panneaux d'exposition et signalétique d'un musée de France | ministère de la Culture. (s.d.). <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/musees/pour-les-professionnels/construire-un-musee/gerer-le-mobilier-et-l-equipement/Panneaux-d-exposition-et-signalétique-d-un-musee-de-France>

Hiérarchiser l'information : les principales techniques. (2023, 5 septembre). ISFJ. <https://www.isfj.fr/actualites/09012023-comment-hierarchiser-linformation-actualite/>

Hiérarchisation de l'information : comment la faire comprendre aux élèves ? | Formation enseignant. (s. d.).

<https://www.e-inspe.fr/formations/hierarchisation-de-linformation-comment-la-faire-comprendre-aux-eleves>

Pour les élèves :

Lumni. (2023, 31 mars). *Qu'est-ce qu'un angle éditorial ?* [Vidéo]. Lumni.

<https://www.lumni.fr/video/qu-est-ce-qu-un-angle-editorial#containerType=program&containerSlug=information-en-5-questions>

Mezzasalma, P. (2012). *La presse à la une : de la Gazette à Internet*. Bibliothèque nationale de France – BNF.

Traitement documentaire

Document 1 :

Mezzasalma, P. (2012). *La presse à la une : de la Gazette à Internet*. Bibliothèque nationale de France – BNF.

Résumé : Le livre propose de découvrir l'exposition « La presse à la Une : de la Gazette à Internet » avec coupures et dessins de presse, manuscrits d'écrivains journalistes célèbres, photographies inédites d'agences et affiches publicitaires afin de donner à voir ce qui est au cœur d'un journal. Cela permet de voir comment l'information se collecte et s'écrit, en empruntant, des codes et des styles propres.

Descripteurs : information et communication, traitement documentaire de l'information.

Mots-clés : organisation de l'information.

Public : élèves

Niveau : 4^{ème} et 3^{ème}

Document 2 :

Hiérarchiser l'information : les principales techniques. (2023, 5 septembre). ISFJ. <https://www.isfj.fr/actualites/09012023-comment-hierarchiser-linformation-actualite/>

Résumé : Ce document renseigne, du point de vue journalistique, des critères permettant de hiérarchiser l'information, consistant à organiser les éléments du plus au moins important.

Descripteurs : traitement documentaire de l'information.

Public : enseignants

Recommandations pour l'entretien :

Le candidat doit montrer une réflexivité quant à sa capacité à créer et revoir les modalités pédagogiques en cas de nécessité.

Le candidat doit essayer de proposer des ressources imprimées pour diversifier le corpus.

Le candidat s'appuie sur les SIC.

Le candidat, s'il utilise des situations des stages, doit les recontextualiser dans le cadre institutionnel. Dans la partie du traitement documentaire, une compréhension des indicateurs notamment de l'analyse documentaire est appréciable.

2.6. Quelques sujets donnés en 2025

1- La professeure d'histoire-géographie de votre collège vous sollicite pour imaginer la ville du futur avec une classe de 6^{ème} dans le cadre de l'enseignement du programme du cycle 3 en histoire-géographie (BOEN n°31 du 30 juillet 2020). Vous concevez une séance visant à rechercher des informations en vue de la création d'un croquis représentant la ville de demain.

2- Le professeur principal d'une classe de 4^{ème} de votre collège vous sollicite pour réaliser une exposition pour les portes ouvertes de l'établissement dans le cadre d'heures de vie de classe consacrées à la découverte des métiers au collège (BOEN n°21 du 25 mai 2023). Vous concevez une séance visant à organiser les informations sur un panneau d'exposition présentant l'impact des stéréotypes de genre dans le choix des métiers.

3- Le professeur de lettres classiques de votre collège vous sollicite pour la réalisation d'un petit musée mythologique avec des élèves de l'option Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) de classe de 5^{ème} dans le cadre du programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4 (BOEN n°11 du 17 mars 2016). À la suite de la création d'objets illustrant les mythes antiques, vous concevez une séance visant à sélectionner les informations utiles en vue d'une présentation orale de chaque œuvre exposée.

4- Le professeur chargé de l'enseignement de spécialité Sciences et techniques sanitaires et sociales de votre lycée général et technologique vous sollicite pour travailler avec une classe de Terminale Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) dans le cadre de la préparation à l'épreuve du Grand oral (BOEN n°36 du 28 septembre 2023). Vous concevez une séance visant à apprendre aux élèves à extraire de l'information de la presse spécialisée en vue d'enrichir un document de collecte pour leur oral.

5- Vous sollicitez le professeur chargé de l'enseignement des sciences numériques et technologie (SNT) de votre lycée général et technologique pour travailler avec une classe de 2^{nde} sur les intérêts et les risques de s'informer sur les réseaux sociaux dans le cadre de la thématique « Les réseaux sociaux » du programme de SNT (BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019). Vous concevez une séance visant l'éditorialisation d'une infographie pour les lycéens sur les usages éclairés et responsables des réseaux sociaux.

3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve commune à tous les CAPES externes et au concours externe de conseillers principaux d'éducation. Elle vise à vérifier l'engagement du futur enseignant au sein d'un service public. L'épreuve repose sur la prise en compte du parcours spécifique de chaque candidat et sur la façon dont il en tire parti pour exposer ses motivations à devenir professeur et à exercer son métier dans le cadre réglementaire.

3.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve

Pour cette épreuve **qui dure 35 minutes (coefficient 3)**, les candidats ne disposent pas de temps de préparation. La question de la « motivation » renvoie au parcours, quel qu'il soit, qui a conduit le candidat à se présenter au concours, mais aussi sa capacité à identifier les compétences acquises qui sont

transférables pour mener à bien les missions d'un professeur et sa compréhension de la signification de l'engagement et de la posture qu'impliquent les responsabilités qui lui seront confiées.

Points forts des candidats auditionnés :

La plupart des candidats se sont préparés à cette épreuve. Ils ont, dans leur très grande majorité, utilisé un registre de langue adapté, su se montrer à l'écoute et respecté le cadre de l'épreuve.

Points faibles des candidats auditionnés :

Citons par exemple les propos qui, lors de l'exposé et/ou de l'échange, révèlent une compréhension incertaine de concepts essentiels (service public, neutralité/laïcité, etc.) et une difficulté à établir un lien entre une définition et son volet pratique. De nombreux candidats éprouvent des difficultés à prendre du recul et à mobiliser des connaissances pour conduire une analyse qui leur permette de dépasser la simple description d'une situation observée ou d'une expérience vécue.

La première partie de l'épreuve :

Chaque commission dispose des fiches individuelles des candidats interrogés. Si elles ne sont pas évaluées, elles permettent aux membres du jury une première approche du parcours du candidat, des compétences qu'il a pu acquérir, de la manière dont son projet personnel s'est construit. Ces fiches sont également un support pour préparer le questionnement au cours de l'entretien.

Les présentations ont généralement été préparées soigneusement par les candidats. Néanmoins, un grand nombre d'entre eux n'ont pas utilisé pleinement les cinq minutes dont ils disposaient pour développer leurs motivations et les points saillants de leur parcours. Lorsque l'intégralité du temps n'a pas été utilisée par les candidats, la durée consacrée aux questions a été allongée pour respecter les 15 minutes allouées à cette première partie de l'entretien. En n'utilisant pas les cinq minutes dont ils disposent, les candidats se privent de la possibilité de mettre en valeur leur parcours et leur capacité d'analyse des compétences acquises qui seront transférables dans leurs futures missions en tant que professeurs documentalistes.

Les candidats sont invités à identifier les éléments susceptibles d'éclairer le jury sur leur cheminement et leurs motivations. Des candidats ont fait montre de qualités de communication. Ils ont su choisir les axes qu'ils ont ensuite développés et transposer des compétences acquises au fil de leur parcours au service du métier de professeur.

Les candidats ne disposent pas de support pour leur exposé, ce qui offre l'occasion de démontrer des capacités de communication et de spontanéité. Inversement, les exposés récités ont desservi les candidats : ils sont clairement à proscrire. L'explicitation des motivations est restée lacunaire chez un grand nombre de candidats qui n'ont pas pu faire valoir une réelle appréhension de la diversité des missions d'un professeur documentaliste et de la posture professionnelle. Les candidats ayant le mieux réussi cette partie de l'épreuve ont conjugué transmission de la motivation, enthousiasme, dynamisme, sincérité, écoute, langage corporel adapté, présentation d'expériences originales, référence à la hiérarchie, aux partenaires, au travail en équipe dans les situations présentées, etc. En revanche, les candidats en difficulté n'ont pas su exprimer clairement leurs motivations. Certains candidats ont malheureusement présenté leur parcours par un exposé appris par cœur, de façon chronologique, sans mise en perspective. D'autres, en reconversion professionnelle, n'ont malheureusement pu établir de liens entre leur parcours précédent et leur volonté de devenir professeur documentaliste. D'autres encore ne sont pas parvenus pas à extraire de leur parcours universitaire et de leurs expériences professionnelles

ou personnelles (associatives, culturelles, etc.) les compétences transférables attendues chez un professeur documentaliste.

La seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie de l'épreuve a une durée de vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelles, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les valeurs de la République, ainsi que les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, neutralité et laïcité, lutte contre les discriminations, etc.). Il est attendu du candidat qu'il analyse et traite des situations professionnelles, qu'il en comprenne les enjeux, qu'il fasse preuve de réactivité en apportant une réponse adaptée et de bon sens, conforme aux exigences du service public, du cadre déontologique et éthique et des missions des professeurs et personnels d'éducation et qu'il mobilise à bon escient des connaissances pour justifier ses choix, qu'il apporte une réponse argumentée qui dépasse la seule proposition d'actions immédiates, tout en s'appuyant sur le cadre réglementaire, déontologique et institutionnel.

Les mises en situation nécessitent de mobiliser des connaissances et de proposer des réponses pragmatiques adaptées en lien avec les acteurs d'un EPLE et de maîtriser un *timing* rapide (prise de connaissance de la situation, élaboration de la réponse, formulation et échanges). Le jury a apprécié que certains candidats aient contextualisé leur propos en faisant preuve d'une analyse approfondie de la situation proposée (lien avec l'actualité du système éducatif ou avec les programmes scolaires). Les candidats qui ont réussi ont convoqué les principes et valeurs mis en jeu avec pertinence, pensé aux acteurs avec qui collaborer et aux instances à consulter. Ils ont fait preuve de discernement et de pragmatisme et ont été capables d'imaginer des solutions pertinentes, à court, moyen et long terme.

3.2. Bilan et conseils aux candidats

Comme l'an passé, les prestations des candidats ont été, dans l'ensemble, d'un niveau convenable.

Les candidats doivent être en mesure de se positionner en tant que cadres A de la fonction publique en responsabilité d'élèves. Au-delà des missions spécifiques du professeur documentaliste, les meilleures prestations sont celles qui ont abordé les questions et les mises en situation sous l'angle des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, du statut de fonctionnaire ou en tant que membres d'une communauté éducative.

Les candidats doivent connaître les droits et devoirs du fonctionnaire, même si le jury n'attend pas d'eux une connaissance précise et exhaustive du code de la fonction publique et du code de l'éducation. Ils doivent connaître le cadre administratif de travail d'un professeur (fonctionnement d'un EPLE, de ses instances, de sa structure du personnel, etc.) ainsi que les référentiels spécifiques, savoir ce qu'est un « projet d'établissement », etc. Ils doivent aussi avoir une perception réaliste de l'environnement professionnel dans lequel le futur professeur est appelé à exercer : chaîne hiérarchique, personnels composant la communauté éducative, et surtout une connaissance des élèves dans leur diversité, leurs processus d'apprentissage, etc.

L'épreuve est rythmée par les différents temps que constituent la présentation, les mises en situation et les échanges. Comme pour toutes les épreuves, la clarté du propos, la qualité de l'expression sont des éléments pris en compte dans l'évaluation de la prestation. Certains candidats ont été fortement sanctionnés en raison de l'emploi d'un vocabulaire trop familier, voire incorrect, qui n'a pas sa place lorsqu'il s'agit de recruter de futurs enseignants : si la spontanéité de l'échange peut être jugée positivement, le candidat doit étayer toutes les positions qu'il entend défendre. En outre, le jury apprécie

la précision du propos qui témoigne de qualités de communication, mais aussi de connaissances maîtrisées, l'utilisation à bon escient de connaissances disciplinaires, etc.

L'épreuve d'entretien est aussi un temps d'échange entre le candidat et les membres de la commission. Les questions ou suggestions des membres du jury se construisent aussi au regard des propos du candidat. Le jury est fondé à l'amener à réfléchir, analyser, approfondir, nuancer ses affirmations ou ses propositions. Être à l'écoute du jury peut permettre de rattraper une prestation mal engagée. D'une façon générale, les meilleures prestations sont celles durant lesquelles les candidats ont su établir un lien entre les expériences vécues et/ou observées et les missions et les droits et devoirs du professeur. Une analyse approfondie des situations observées ou vécues à l'occasion des stages et des échanges avec des professionnels de missions variées est un atout indéniable.

3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats

3.3.1. Quelques sujets de mise en situation numéro 1

1 Vous êtes professeur documentaliste en lycée. En fin de matinée, vous vous apprêtez à fermer le CDI et vous apercevez un élève endormi dans un des fauteuils de l'espace lecture.

2 Vous êtes professeure documentaliste en collège. En approchant de l'entrée de l'établissement, vous apercevez, sur le parvis, un élève de 3ème qui écrase le mégot de sa cigarette au sol.

3 Vous êtes professeur documentaliste en collège. Lors d'une visite de la médiathèque municipale, vous apercevez un élève en train de dissimuler un manga dans la poche de son blouson.

4 Vous êtes professeure documentaliste en lycée. Après le départ d'un petit groupe d'élèves ayant travaillé sur un devoir collectif, vous trouvez une lettre restée dans l'imprimante témoignant de pensées suicidaires.

5 Vous êtes professeur documentaliste en collège. Dans le cadre d'une sortie scolaire, un élève de la classe refuse de s'asseoir à côté d'une de ses camarades, alors qu'il s'agit de la dernière place dans le bus. Il argumente son refus par le fait qu'il s'agit d'une fille.

EXEMPLE DE TRAITEMENT

Vous êtes professeur documentaliste en collège. A l'occasion d'une séance de recherche documentaire menée avec une classe de 4^{ème}, vous constatez qu'un grand nombre d'élèves réalise le travail demandé avec un outil d'intelligence artificielle.

Constat :

Il relève des missions du professeur-documentaliste de réaliser des séances de recherche documentaire avec des classes.

Principes / valeurs en jeu dans cette situation :

- Accompagnement pédagogique des élèves
- Liberté de l'enseignant d'utiliser des ressources diverses – Liberté pédagogique
- Liberté de l'élèves d'utiliser les outils à sa disposition
- Egalité d'accès des élèves aux ressources
- Respect du cadre légal lié aux usages des IA (ex : RGPD) ; possibilité d'appui sur le document « L'IA en éducation, cadre d'usage », publié en juin 2025

Analyse de la situation :

- Différencier usage de l'IA et moteur de recherche
- Revenir sur les consignes données : l'usage de l'IA a-t-il été évoqué par l'enseignant ou pas ?
- Gestion de la classe : est-ce que l'on interrompt la séance ou pas ?
- Adaptation de la séance pour tenir compte de l'usage de l'IA
- Quelle appropriation par les élèves des usages de l'outil : cadre général d'usage, rédaction de prompt, impacts environnementaux, esprit critique, sources, biais de représentations et biais lié aux outils, hallucinations...
- L'usage de l'IA ne permettant pas de travail autour des sources, il est essentiel d'aborder ce point avec les élèves

Pistes de solution :

- Clarifier auprès des élèves l'autorisation ou non de l'usage de l'IA / Anticiper cet usage dans les consignes
- Adaptation de la séance à cet usage : par exemple : comparaison entre les réponses d'un moteur de recherche et ceux de différentes IA
- Réflexion autour des pratiques plutôt qu'interdiction
- A plus long terme : sensibilisation des élèves autour de l'usage des IA (enjeux éthiques, environnementaux, limites : hallucination, biais de représentation, fonctionnement des LLM *Large Language Model*)
- Envisager des formations pour les élèves et pour les enseignants à l'échelle d'un établissement voire d'un bassin.
- Réflexion à mener sur le travail personnel de l'élève en lien avec les usages de l'IA
- Réflexion sur l'évaluation : qu'est ce qui est évalué dans le travail des élèves
- Proposer des activités où l'usage de l'IA n'est pas possible : par exemple : débat argumenté, production collaborative, analyse critique de documents.
- Quel cadre collectif de l'usage des IA dans cet établissement scolaire
 - Quelles instances peuvent être convoquées dans cette réflexion : conseil pédagogique, commission numérique
 - Evaluation des compétences des élèves avec PIX – Compétences du CRCN
 - Rédaction d'une charte d'usage des IA

3.3.2. Quelques exemples de sujets de mise en situation numéro 2

1 Vous êtes professeur documentaliste en collège. Dans le cadre d'une séance pour la découverte des métiers, vous demandez aux élèves de faire des recherches sur un métier de leur choix. Un élève refuse de se mettre au travail, au prétexte qu'il n'y a pas d'avenir pour lui car il se dit "*nul à l'école*".

2 Vous êtes professeure documentaliste en lycée et accompagnez un voyage scolaire en Allemagne. Dans le bus, vous entendez un élève dire à un autre : « *ce pays n'est plus aussi grand qu'il était dans les années 1930 et 1940, quand il avait à sa tête un véritable chef, avec des valeurs et de la poigne* ».

3 Vous êtes professeur documentaliste en collège. A l'occasion d'une séquence pédagogique consacrée à la presse écrite, vous invitez un journaliste à venir rencontrer une classe de 3ème. Un élève l'interpelle en avançant que "*les journalistes sont tous corrompus et que la liberté de la presse n'existe pas*".

4 Vous êtes professeure documentaliste en lycée dans un quartier politique de la ville (QPV). Vous organisez régulièrement des séances d'échange de lecture avec des parents d'élèves, sur le temps hors scolaire. Lors d'un de ces rendez-vous une discussion s'envenime entre une mère d'élève et un des lycéens présents.

5 Vous êtes professeure documentaliste en collège et vous animez une séance d'EMI avec des élèves de 3ème. Le professeur principal est présent lors de la séance et passe son temps sur son téléphone portable. En écho à vos propos sur le temps d'écran, des élèves vous le font remarquer.

EXEMPLE DE TRAITEMENT

Vous êtes professeure documentaliste en lycée. En fin de matinée, vous vous apprêtez à fermer le CDI et vous apercevez un élève endormi dans un des fauteuils de l'espace lecture.

Constat :

Il relève du professeur documentaliste d'assurer la responsabilité du centre de ressources et de veiller à la sécurité des élèves : circulaire de mission

Principe / valeur :

- Service public d'éducation : accueil de tous les élèves sans discrimination au CDI
- Fraternité : attention et bienveillance envers tous les élèves
- Responsabilité : prêter attention aux signaux faibles concernant les élèves

Analyse de la situation :

- Il est impossible de fermer le CDI avec un élève endormi dedans. Une alternative se profile : réveiller l'élève ou non
- Organiser la prise en charge de l'élève : vie scolaire et/ou personnel médico-social voir services de secours si l'élève ne se réveille pas
- Formulation des hypothèses sur les causes de l'endormissement :
 - Addiction
 - Problèmes familiaux
 - Hygiène de vie
 - Maladie
 - Soucis personnels
 - Harcèlement
 - Décrochage
 - Echec scolaire
 - Précarité sociale
 - Troubles du comportement alimentaire
 - Etc...
- Suite à donner en fonction des hypothèses :
 - Mobilisation du réseau partenarial : vie scolaire – personnel médico-social – direction – responsables légaux – professeur principal